

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE  
ARRONDISSEMENT DE REDON

  
SMICTOM DES PAYS DE VILAINE  
Maison Communautaire  
36 rue de l'Avenir  
35550 PIPRIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 20 décembre 2017

Le mardi deux mille dix-sept, le mercredi 20 décembre 2017 à 19 h 00, le Comité dûment convoqué le 08 décembre 2017, s'est réuni dans la salle du conseil à PIPRIAC, sous la Présidence de Madame Christine GARDAN, Présidente.

M. LEBAIN Alexandre a été élu secrétaire de séance.

**PRESENTS** : BEGUINEL Didier (suppléant), RENAULT Christian, BOURGEOULT Jean-Claude, DERVAL Patrick, GARDAN Christine, HAISSANT Gérard, THOMAS Pierre, LEBAIN Alexandre, LEMOINE André, LAURENT Yann, THEAUDIERE Eric, RIDARD Maryse, MORICEAU Marie-Françoise, BIORET-ALEXANDRE Marie-Anne, GAUDICHON Jean-Michel, CHAMPION Isabelle, CROSLARD Pascal, DELAMARRE Dominique (suppléant), LERAY Loïc, LERAY Jean-Luc, KERGOURLAY Jean-Pierre (suppléant), ROCHE Hervé, CHEVAL Véronique, THOMAS Franck, COUDRAIS André-Jean, PITRE Remi, ROUAUD Alain, LEGERET Daniel (suppléant), PITRE Roger, BAUDU Gérard, JOUIN Alain, GEFFLOT Bernard.

**POUVOIRS** : TROUBOUL Jean-Paul à ROUAUD Alain, MOISDON Franck à BIORET-ALEXANDRE Marie-Anne, GARCIA Joël à LERAY Loïc, QUINTIN Annie à DELAMARRE Dominique, REBOUX Pierre-Yves à GAUDICHON Jean-Michel, Céline ROPERT à LEGERET Daniel, LEPRETRE Christian à GARDAN Christine, THILLOU Yves à GEFFLOT Bernard.

**ABSENTS** : TEILLARD Louis, COTTIER Catherine, MENUET Didier, MACE Christophe, DENIEL Franck, FRESIL Gwénaél, RUFFAULT Joseph, LE CHENECHAL Didier, MAHE Roseline, CORDUAN Frédéric, HERVE Gérard, COUDRAIS Ronan, BAUDU Jérôme, RAZE Marc, MAHE Yvon,



Nombre de délégués	
- en exercice	55
- pouvoirs	8
- présents	32
- absents	15

**17.54: Facturation des manifestations, évènements et collectes exceptionnelles pour tous types d'usagers (communes, associations, particuliers, professionnels et autres)**

Certains usagers ont besoin de collectes exceptionnelles, avec ou sans mise à disposition d'équipement supplémentaire à ceux déjà en place.

Les bacs « manifestations » seront collectés soit par un camion hors circuit classique (potentiellement une semaine sur 2), soit lors de la collecte en porte à porte. Le comité décide d'appliquer le prix de collecte de ces bacs « manifestations » comme suit :

Prix unitaire à la levée du bac :

	Volume du bac (L)	Prix d'une collecte (collecte et traitement)
Ordures ménagères	80	4 €
	120	6 €
	180	9 €
	240	12 €
	340	17 €
	660	32 €
Bio-Déchets	120	3 €
Collecte sélective	120	2 €
	240	4 €
	340	6 €

Dans le cas d'un besoin d'équipement supplémentaire à celui mis à disposition sur place, un forfait de 36 € s'ajoute au coût de collecte (collecte et traitement) pour la livraison et le retrait de cet ou ces équipement(s) supplémentaire(s), quel que soit le nombre de bacs.

Cas particulier des communes : en plus des bacs permanents, il est décidé pour les communes qui en feront la demande, de leur fournir des bacs identifiés « manifestations » utilisables en cas de besoin exceptionnel, et facturés à la levée sur la base des tarifs ci-dessus.

La facture est annuelle et totalise le nombre de levées effectuées par bac.

**L'assemblée, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.**

Pour la Présidente absente  
Et par délégation  
M. RENAULT Vice-Président



Pour extrait conforme,

La Présidente,  
Christine GARDAN

